

# La Chaize infos

Décembre 2011



*Monsieur le Maire et les membres du conseil Municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des Vœux le Mercredi 18 janvier 2012 à 19h, salle du Moulin Rouge*

## Le goûter des aînés

sera organisé le samedi 14 janvier à partir de 14h30 à la salle du Moulin Rouge. L'animation sera assurée par Daniel et Jacques qui interpréteront des chansons et des sketches. Cette manifestation est ouverte aux Vicomtais de plus de 65 ans et à leur conjoint(e). Des invitations individuelles sont adressées à votre domicile.

Dès réception retournez au plus vite votre inscription.

Si vous n'avez rien reçu ou si vous avez égaré votre invitation, veuillez vous faire connaître en Mairie.

Jean Nicou. Adjoint CCAS

## Manifestations .....

**Samedi 7 janvier :** Belote Amicale Laïque Vicomtaise

**Samedi 14 janvier :** Goûter des Aînés

**Dimanche 15 janvier :** Repas des AFN

**Mercredi 18 janvier :** Vœux du Maire

**Samedi 04 février :** Soirée SEA

**Dimanche 05 février :** Loto APEL

**Samedi 11 février :** Belote FEC

**Vendredi 17 février :** Belote Club 3ème âge

**Samedi 25 février :** Concours Club de Palets

**Dimanche 26 février :** Repas Amicale Laïque

**Samedi 03 mars :** Soirée Supporters FEC

**Dimanche 11 mars :** Loto Amicale Laïque Vicomtaise

**Samedi 17 et Dimanche 18 mars :**

Représentation théâtrale Acte 1

**Vendredi 23 samedi 24 et dimanche 25 mars :**

Représentation Théâtrale Acte 1

**Samedi 24 et dimanche 25 mars :**

Printemps des artistes et de l'environnement

**Samedi 31 mars :** Soirée West Cheyenne Dancers



*Bonne année 2012*



# Comptes-rendus des Conseils Municipaux

## Conseil Municipal du 13 Septembre 2011

### 1 – Urbanisme- Voirie

**Réalisation du SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière)** Il est présenté en séance par un représentant du SYDEV, les éléments relatifs aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage. L'objectif étant de réaliser des économies d'énergie pour la commune.

**Convention de servitude entre ERDF et la commune de la Chaize-le-Vicomte** pour l'installation d'une ligne souterraine de 230/400V au 14/16 Rue de La gare

**Convention de transfert des équipements communs du lotissement « Les Hortensias »** desservi par la rue de la Gare,

**Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : la hauteur des constructions sera prise à partir du trottoir ou de la chaussée existante en lieu et place du niveau du terrain naturel existant de la parcelle. Cette modification permet, au vu des dénivellations des terrains situés dans cette zone UA, l'édification de constructions en R+2 (rez-de-chaussée et deux étages). Cela va dans le sens de la densification du centre-bourg et de la création d'aires de stationnements.

**Programme de voirie 2011**, a été retenue la société Sacer Atlantique - ZI les Ajoncs – La Roche sur Yon pour un montant de travaux total de 80 936.46 € HT.

### 2 - Finances

**Remboursement sur rémunérations trop versées à des agents, Remboursement par l'APEL d'une facture de plexi pour pupitre**, d'un montant de 76.30 € TTC.

**Remise de chèques à l'encaissement** : Transports Hervouet, trop perçu de 721.05 €, SMACL 377,74 € suite à deux sinistres, EDF : 270,45 € trop versé par la commune sur les consommations de gaz du restaurant scolaire.

**Prise en charge des redevances impayées du Restaurant scolaire** : le contrat de délégation de service public signé avec la société ARIDEV prévoit (article 36.3) les conditions de prise en charge des redevances des repas restés impayés par les familles

ayant un(ou des) enfant(s) au restaurant scolaire. Dans le cas où toutes les solutions d'un règlement amiable ont été épuisées, la commune prend en charge les états des redevances débitrices, afin d'éviter l'exclusion d'un enfant du restaurant. Elle aura la charge de soumettre au CCAS les dossiers permettant une prise en charge en fonction des situations de famille ou de transmettre les états débiteurs au trésorier payeur qui engagera les poursuites nécessaires pour obtenir le remboursement des sommes engagées par la commune.

### 3 – Culture et patrimoine

**Travaux de restauration du pont mégalithique de la Limouzinière**, l'estimation des travaux est à 3 180 € HT. Le Syndicat Pays Yon et Vie subventionne à hauteur de 55 % du montant des travaux engagés par la commune soit 1 749 € HT, reste donc à la charge de la commune la somme 1 431 € HT.

### 4 – Divers

**Recrutement occasionnel d'adjoints techniques de 2ème Classe** : l'emploi de 2 personnes supplémentaires est nécessaire pour améliorer l'organisation du service et la surveillance des enfants : pour l'accompagnement des enfants à l'école Pierre Perret (¾ d'heures) et au restaurant scolaire (1h15), soit deux heures par jour ouvrable scolaire de 12h à 14h environ jusqu'au 16 décembre 2011 et pour l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire 1h30 par jour ouvrable scolaire de 12h à 13h30 environ jusqu'au 16 décembre 2011.

**Demande de subvention pour l'aménagement des arrêts de car communaux** (mise en place de panneaux de signalisation) avec une prise en charge du Conseil Général à hauteur de 50 % des frais engagés.

**Mise en vente du camion benne Renault Immatriculé 7322 RQ 85**  
**5 - Présentation en séance sans délibération : Préemptions, Jardins Familiaux** : un projet de règlement intérieur est en cours. Il s'agit de prévoir les locations au 1er janvier 2012 pour un montant de 0.05 euros/m<sup>2</sup>, **Communauté d'Agglomération** : demande d'une étude d'assainissement au lieu-dit « Le Chatenay »

## Conseil Municipal du 18 Octobre 2011

### 1 - Culture

Avis favorable à la signature de la **Convention d'accès aux services de la bibliothèque départementale de la Vendée**. La mission consiste à aider les communes de Vendée à créer, développer et gérer leur bibliothèque.

### 2 – Réseaux

**Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité** aux conditions suivantes : calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier de chaque année, fixer le montant de la redevance au taux maximum applicable à notre commune et revaloriser annuellement ce taux tel qu'est prévu par l'article R.2333-105 du CGCT, laisser le bénéfice de cette redevance au SYDEV, autorité concédante qui perçoit cette recette en application du contrat de concession conclu avec ERDF.

**Effacement des réseaux** : ERDF a sollicité le SYDEV pour la réalisation du dernier tronçon d'effacement/sécurisation du réseau

Haute tension du bourg allant de Bel Air au Ricordeau. Le SYDEV jugeant cette demande nécessaire, il sollicite la commune pour acter ces travaux et participer au montage financier de l'opération à hauteur de 12 % du montant Hors Taxe, soit 4800 € HT de participation de la commune.

### 3 – Urbanisme :

**Approbation du Programme local de l'habitat 2011/2016 de la Communauté d'Agglomération.**

**Consultation pour la passation d'une concession d'Aménagement de la ZAC le Redoux**. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents relatifs à cette opération d'aménagement, décide d'engager une consultation pour confier à un aménageur la concession d'aménagement de la ZAC "Le Redoux" selon la procédure de passation prévue aux articles R.300-4 à R.300-10 du code de l'urbanisme, approuve le document - programme qui sera transmis aux candidats dans le cadre de cette consultation, désigne les membres pour constituer la "commission aménagement" prévue dans le cadre de cette consultation, charge

Monsieur le Maire d'engager la consultation selon les modalités de passation définies aux articles R.300-4 à R.300-10 du code de l'urbanisme et à signer toutes pièces ou documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à engager librement les discussions avec un ou plusieurs candidats ayant remis une proposition.

**Révision simplifiée du PLU** afin de permettre l'agrandissement de l'entreprise « Vendée Grains » au Chatenay en exerçant une légère extension de la zone UE (environ 1100 m<sup>2</sup>) et l'ajustement de contours de zone A vers Nh soit pour des erreurs matérielles (7 cas), soit pour des adaptations suite à des évolutions agricoles (2 cas).

Modalités de concertation : mise à disposition du public d'un cahier offrant la possibilité de consigner ses observations écrites et ses suggestions, information par affichage en mairie et sur le site Internet de la commune.

Suite à cette concertation pendant l'étude, une enquête publique sera réalisée. Le bilan de cette concertation sera soumis en même temps que l'approbation de la révision simplifiée, à délibération d'un prochain conseil municipal. La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie.

#### **4 – Personnel**

**Recrutement d'un animateur jeunesse de 2ème classe pour la période du 24 au 28 octobre 2011** afin d'accompagner l'éducateur sportif. Pendant cette période, l'animateur effectuera 32 heures de travail.

**Modification de grade d'un adjoint administratif de 2ème classe** ayant réussi le concours professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe.

**Création d'un emploi d'Adjoint Territorial Techniques de 2ème Classe** pour accompagner les enfants de l'école Pierre Perret au restaurant scolaire. L'agent est recruté à raison de 2h00 par jour scolaire ouvré, soit 6h10 minutes par semaine en temps annualisé. Son statut sera celui de stagiaire pendant un an, au grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, indice Brut : 297 Indice Majoré : 295.

#### **Régime Indemnitaire pour les agents de catégorie C**

Il est précisé qu'en cas d'absence plus de 10 jours par année calendaire, la prime ne sera plus versée. Le surcoût est d'environ 10 000 à 14 000 € sur l'année.

**Mise en concurrence pour l'entretien des bâtiments communaux** : L'agent en charge du nettoyage des bâtiments communaux partira à la retraite en fin d'année 2011. Par ailleurs, l'agent en charge notamment de l'entretien de la salle du Moulin Rouge (SMR), est amené à récupérer les heures passées le week-end. Ces absences peuvent poser un problème d'organisation. Il est donc proposé de confier le nettoyage des bâtiments à une entreprise privée.

#### **5 – Budget – Finances**

**Remise de chèques à l'encaissement** : remboursement par la SMACL de 4612.20€ suite au sinistre survenu en février 2009 à la salle de sport, de 1088.36 € suite au sinistre survenu sur la Renault Clio en mars 2011, un remboursement de 1485.27 € pour la participation de la Fondation du Patrimoine aux travaux réalisés au Lavoir.

**Attribution exceptionnelle de subventions** : 400€ pour l'association Air Géa pour participer au « 4L Trophy », expédition africaine à but humanitaire, 1000 € pour le club de handball, 500 € pour la batterie fanfare St Joseph.

**Budget communal – Décisions rectificatives n°4 au budget primitif 2011.** Les éléments budgétaires relatifs au nouvel emprunt de 356 k€ contracté en février 2011 avaient été omis dans le budget primitif 2011. Le coût de la construction du terrain de foot ainsi que le programme voirie 2011 sont d'un montant supérieur à ce qui était prévu. L'aménagement de la piste cyclable avait été pris pour des montants HT alors que le montant est payé en TTC. Pour compenser, la FCTVA estimée à 107 000 € est ajoutée aux recettes et l'emprunt est augmenté de 14 000 €.

**Réforme de la fiscalité** : Instauration de la Taxe d'Aménagement au taux de 2.50 %, exonération totale en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7, à l'exception des prétendants au prêt à zéro pour cent. La délibération est valable pour une durée maximale de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014.), mais le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

#### **6 - Divers**

**Locations des jardins communaux** : Il est créé : un règlement de location des jardins communaux, un contrat de location adapté, des tarifs de location en fonction de la surface des espaces loués, une régie de recette pour collecter les versements par les locataires. Monsieur le Maire précise que subsiste une interrogation concernant l'installation de cabanons ou de poulaillers demandés par certains utilisateurs. Les coqs et les cabanes seront proscrits. Un cabanon collectif pourrait peut-être être toléré.

**Signature d'une convention pour la mise en œuvre de la Charte Qualité Commerces et services pour 3 ans.**

**Présentation en séance sans délibération : Prémptions, le Conseil municipal du 6 décembre 2011** sera avancé à 20h00 en raison de la participation de la gendarmerie nationale qui exposera au conseil municipal le projet de mise en place du processus « voisins vigilants » dans la commune.

**PROCHAINS CONSEILS : 17 janvier, 28 février, 3 avril.**

Encore plus d'infos...

Sur le site de la commune : [www.lachaizelevicomte.fr](http://www.lachaizelevicomte.fr),  
retrouvez d'autres photos et articles.

### Mondial minimes

Pour la seconde fois, le Mondial Minimes verra des matchs se dérouler à La Chaize-le-Vicomte. Une signature de partenariat pour l'organisation a été signée entre Michel Lallemand, Directeur du Mondial Minimes, la commune de La Chaize représentée par son maire Yannick David, et le club de football, le FEC représenté par son Président Gaël Antoine.

Le Comité d'organisation du Mondial Minimes de Montaigu propose au FEC d'accueillir sur ses installations trois nations et quatre matchs, les mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et samedi 7 avril 2012.

En contrepartie, la commune et le club s'engagent à mettre à la disposition de l'organisation ses vestiaires, son terrain, ses différentes installations : drapeaux, sonorisation, ainsi que des accompagnateurs et interprètes pour les trois équipes accueillies pendant toute la durée du tournoi. Ces trois équipes seront connues après tirage au sort.



### Terrain de football

Comme convenu, au mois d'octobre, la société Chupin a réalisé le **terrassement** du nouveau terrain de football dans la zone du Moulin Rouge. Son **ensemencement** a été fait le 30 octobre. La météo très douce et sèche a contribué à la **bonne levée de la pelouse**. L'entreprise reviendra **au printemps** pour installer les **arroseurs, les buts, les filets pare-balls et le drainage de surface**.

### Virades de l'espoir

Le **bilan final** des virades à la Chaize-le-Vicomte laisse apparaître **un résultat de 35 000 €**.

**Merci encore à tous les participants, bénévoles et donateurs.**

*Pascal Bonnin,  
Conseiller délégué Sport et Vie associative*

### Remise des fiches individuelles des « Morts pour La France » de la première guerre mondiale

Il y a un an, Jean-Yves Renaudineau, Président du GRM (Groupement départemental de Recherches sépulcrales et de Mémoire historique combattante de la Vendée) remettait à la commune le « Livre d'Or » des « Morts pour la France » au cours de la Première Guerre Mondiale. Cette liste officielle a fait l'objet de recherches pendant un an. Le 10 octobre 2011, M. Renaudineau a remis solennellement à la municipalité les copies des fiches matriculaires individuelles des enfants de la commune « Morts pour la France ». **Chaque fiche mentionne l'état civil, les faits d'armes et les circonstances de la mort de chaque soldat**. Cette transcription a été réalisée par le GRM dans le cadre de la loi sur les archives. **Ces fiches seront désormais déposées aux archives communales**. Elles ne seront **pas consultables par le public avant les délais prescrits par la loi** : cent ou cent cinquante ans, suivant les cas. Cependant, à leur demande, **les descendants directs d'un soldat "mort pour la France" peuvent être autorisés à consulter ce document**. Si vous êtes dans ce

cas, (grand-père ou arrière grand-père mort pendant les combats ou des suites de maladie contractée pendant la guerre) **vous pouvez faire la demande de consultation à la mairie**.

*Daniel Brémand. Correspondant défense*



### Nouvelles entreprises

#### MTP, Matériaux Travaux Publics

ZI la Folie Sud – Rue Amédée Bollée

Tél : 02 51 09 60 90 – Fax : 02 51 31 28 80 – Port : 06 64 13 12 08

[www.mtp-sa.com](http://www.mtp-sa.com)

#### CAP Vendée. Clôtures Automatismes Portails

ZI La Folie Sud – Rue Charles Tellier

Tél : 02 51 98 57 56

*Christine Rambaud-Bossard. Adjointe Actions économiques*

# Infos des Associations

## Le Foyer des Jeunes Vicomtais est relancé !

L'Association des jeunes a été créée le 13 décembre 1989 et a fermé ses portes courant 2006. Elle a toutefois gardé son existence auprès de la Préfecture. En 2010, après une enquête décidée par la Commission Animation Jeunesse et conduite par la Maison Départementales des Associations de Vendée, il a été constaté que les jeunes souhaitaient un espace commun pour être ensemble et réaliser des projets. Par la suite, sur demande de la Mairie, un comité de pilotage, composé d'élus et de parents, s'est mis en place pour redynamiser l'association afin qu'elle redevienne autonome. Ce projet a été confié à Valentin Soulard pour l'année 2010 puis à Anaïs Gerbaud pour l'année 2011 dans le cadre de leur formation BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive).

### Un mot des jeunes

« Nous avons redynamisé l'association depuis le **vendredi 30 septembre 2011, date de la première Assemblée Générale**. Lors de ce rassemblement, les **premières adhésions** ont été prises en compte avant d'élire un **premier Comité d'Administration** depuis 6 ans.

Depuis, l'association a beaucoup évolué. Elle a réalisé son **premier projet** qui était un **lavage auto/moto/quad pour le Téléthon 2011**.

**Des projets sont en attentes de validation par le Comité d'Administration mais l'association accepte toute proposition. Vous pouvez nous rejoindre tout au long de l'année sous les conditions suivantes : avoir plus de 14 ans inclus et verser une participation de 2€.** »

### Pour plus d'informations

- Jean Nicou : Président
- Kévin Robion et Vincent Chauvin : Vices Présidents.
- Anaïs Gerbaud : Directrice adjointe aux animations jeunesse et référente du projet de redynamisation du Foyer des Jeunes
- Céline Roulet : Trésorière. Léa Raineau et Lisa Gigaud : Vices Trésorières
- Lucie Soulard : Secrétaire - Emilie Bonnaudet et Pauline Knobloch : Vices Secrétaires
- Simon Guilloteau et Mathias Roulet : Communication
- Louis Dubois : Vie du foyer

## Familles Rurales

### Commission accueil de loisirs

- L'équipe d'animation s'est enrichie avec l'arrivée de Nouara
- Depuis septembre, quelques changements: ouverture à 7h, augmentation du prix du repas à 3.32 € et tarif unique pour les hors communes
- Le mercredi 14 décembre, les enfants ont profité d'un spectacle de conte et de la venue du Père Noël.
- Les projets mis en place depuis le mois de septembre continueront jusqu'en juin : un autre regard sur l'Histoire, une virée mensuelle à la bibliothèque. Les enfants bénéficieront de 3 spectacles produits au Manège de la Roche sur Yon
- Nous vous rappelons que l'accueil de loisirs sera fermé pendant les vacances de Noël

### Commission évènements

**Jouer en famille** : dimanche 22 janvier de 15h à 18h à l'accueil de loisirs (gratuit)

Venez nombreux pour profiter d'un moment ludique et chaleureux autour de tous les jeux mis à disposition à l'accueil de loisirs. Une après-midi qui se terminera tous ensemble autour d'une galette.

L'association et l'équipe d'animation vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.



Noëlle



Delphine



Olivia



Nouara



Françoise

### CONTACT

Accueil de loisirs L'arc en Ciel

02.51.62.32.66

accueil-de-loisirs@orange.fr

# Infos des Associations

## Association Valentin Haüy de Vendée

### Objectifs

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des voyages organisés
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

### Actions

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition d'un journal sonore bimensuel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le

paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Ceci donne du travail à 8 personnes handicapées sur le département.

### Voyants

#### Nous avons besoin de votre concours pour :

Faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logement

#### Concourir à l'animation d'un secteur départemental :

Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH - Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio.



### Au service des personnes aveugles et malvoyantes

39 bis rue de la Marne BP 639  
85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**Tél. 02 51 37 22 22**

Courriel : [comite.vendee@avh.asso.fr](mailto:comite.vendee@avh.asso.fr)

**Ouvert du lundi au vendredi  
de 13h30 à 17h30**

Président : Claude GUILBOT

## C.L.I.C. Entour'âge



### QUI SOMMES-NOUS ?

Le CLIC Entour'âge est un service public, de La Roche-sur-Yon Agglomération, à destination des personnes de + 60 ans, de leur famille et des professionnels en lien avec le public âgé. L'équipe du CLIC, composée d'un directeur, d'un coordinateur social, d'une infirmière-conseil, d'une coordinatrice chargée des actions de prévention, de 2 agents d'accueil et d'une psychologue, intervient sur le secteur de La Roche-sur-Yon Agglomération composée de 15 communes : Aubigny, Chaillé sous les Ormeaux, La Chaize Le Vicomte, Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, La Ferrière, La Roche-sur-Yon, Fougeré, Landeronde, Mouilleron, Nesmy, St Florent des Bois, Le Tablier, Thorigny, Venansault.

### QUELS SERVICES PROPOSONS-NOUS ?

#### • ACCUEIL – INFORMATION – ORIENTATION

- Informer des aides possibles (financières, administratives...) et des services existants (aide à domicile, hébergement pour personnes âgées...).
- Aider à trouver des solutions pour le soutien à domicile, les retours d'hospitalisation, l'entrée en établissement...
- Orienter vers les services adaptés.

#### • VISITES A DOMICILE

Assurées sur rendez-vous par le coordinateur social ou l'infirmière-conseil, elles permettent :

- d'évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes. de proposer un plan d'accompagnement individualisé et concerté avec la personne, sa famille et les professionnels de santé, de soin et d'aide.

- de suivre et accompagner les situations les plus complexes en lien avec les autres intervenants.

#### • ACTIONS DE PREVENTION

- Pour les retraités et personnes âgées : ateliers mémoire, ateliers informatique pour les débutants, remise à jour des connaissances sur le code de la route, stage de préparation et d'adaptation à la retraite, Café Entour'âge, ateliers « Ecriture, Mémoire, Transmission », conférences-débat...
- Pour les familles : formation sur la maladie d'Alzheimer, séances d'information/échange (la pause café des aidants), entretien individuel avec une psychologue.

### OÙ ET QUAND INTERVENONS-NOUS ?

#### ACCUEIL TELEPHONIQUE :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
N° de téléphone unique : 02 51 24 69 81

#### PERMANENCES D'ACCUEIL : une seule permanence

du lundi au vendredi de 14h à 17h  
CLIC ENTOUR'AGE - LA ROCHE-SUR-YON  
29 rue Anatole France  
85000 LA ROCHE SUR YON

Visites à domicile, concertations sur Rendez-vous.

# Infos Pratiques

## Le vote par procuration

**Il permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.**

**Le mandataire** doit toutefois répondre aux conditions suivantes : être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote.

**Le mandant** indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire.

### Où faire la démarche?

**Si le mandant habite en France**, il peut se présenter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail

**S'il habite à l'étranger**, il doit se présenter à l'ambassade ou au consulat de France.

Le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes.

**En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement**, et sur demande (écrite), un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire). Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

**Délais** : Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement. Une

procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

**Durée de validité** : En principe, la procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

• **Pour un scrutin** : Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le second tour ou les 2 tours.

• **Pour une durée** : La procuration peut aussi être établie pour une durée déterminée. Le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La durée maximum est de : 1 an, si le mandant réside en France ; 3 ans, si le mandant réside à l'étranger. Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte (3 mois ou 6 mois par exemple)

**Résiliation** : Une procuration peut être résiliée à tout moment selon la même procédure et devant les mêmes autorités que son établissement : soit pour changer de mandataire, soit pour voter directement (en justifiant de son identité, sous réserve que son mandataire ne se soit pas déjà présenté).

Il est fortement recommandé d'informer le mandataire de ce changement, pour éviter toute complication.

**Déroulement du vote** : Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier.

## Les numéros des habitations

Des numéros ont été récemment donnés aux habitations de certains villages, **Les Astiers, La Limouzinière, Le Chatenay et le quartier de La Grangimare**. D'autres suivront prochainement, à la demande de la Poste.

**Il est rappelé que la pose de ces numéros est obligatoire.**

### Loi : **Art. 26 Pose des plaques**

•1) *Les plaques de numérotation doivent être posées de façon visible au-dessus ou à droite de la porte d'entrée des bâtiments. Elles doivent être maintenues en bon état d'entretien.*

•2) *Lorsque les bâtiments sont en retrait de la voie publique, les plaques sont placées en limite de celle-ci sur la clôture ou sur un potelet à proximité du portail d'entrée.*

Au cas où ces numéros ne seraient pas posés, la poste signale qu'elle pourra ne pas délivrer le courrier. Des problèmes administratifs (listes électorales) peuvent également concerner les personnes qui refuseraient de poser le numéro de leur habitation. Enfin, les services de secours d'urgence (sapeurs pompiers, SAMU) tiennent à posséder les adresses complètes et précises des lieux d'intervention.

## Elections

**Présidentielles** : 22 avril et 6 mai 2012

**Législatives** : 10 et 17 juin 2012

**Municipales** : 2014

**Européennes** : 2014

Le lieu de vote reste inchangé : espace Loisirs des Grands Maisons (derrière la Mairie).

Vous allez recevoir une nouvelle carte électorale avec un nouveau numéro. Si quelques semaines avant les élections vous n'avez rien reçu veuillez-vous adresser en Mairie pour vérification.

Pour toute modification d'état-civil ou d'adresse pensez à venir le signaler en Mairie.

## Infos en images



Marché de Noël – promenade nocturne aux lampions



Fanny de la Soulière conte à la bibliothèque



Signature du contrat pour les jardins communaux

"Charly et Myrtille au pays des cinq sens" par la Compagnie Couleurs d'âme.

Spectacle de fin d'année proposé par le RAM aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle.



Le 11 novembre, trois anciens soldats d'Algérie ont été décorés de la médaille « Titre de Reconnaissance de la Nation ».

De gauche à droite : Claude Boisseau, Roger Carré et Jean Piveteau.

## Etat-Civil

### Naissances

BLANCHARD Simeo	3 Rue du Châtelier	08/07/2011
SAUVAITRE Alizée	7 Bis Place du Champ de Foire	09/09/2011
NASSIVET Juliette	2 Rue du Lavoir	22/09/2011
POUPARD Tessa	6 Rue de la Blanchisserie	25/09/2011
BAILLY Lina	24 Rue des Terrières	17/10/2011
CHENU Tess	15 Rue du Relais de Poste	18/10/2011
CARTERON Laura	La Grange Noiron	18/10/2011
HILLION Marius	8 Rue du Moulin Rouge	25/10/2011
ORSONNEAU Emmie	9 Rue de la Blanchisserie	22/10/2011
BILY Jaden	5 Rue du Guignageau	24/10/2011
de CASTELLAN Amélie	3 Rue de la Brouette	14/11/2011

### Mariages

GOHAUD Charly-JACQUOT Mélanie	7 Place du Champ de Foire	12/11/2011
RENOU Rudy-BOCQUET Ketty	26 Rue des Vergers	30/11/2011

### Décès

GODIN (CHANTRIER) Marie	Maison de Retraite Payraudeau	28/10/2011
LUCAS (PENAUD) Francine	Maison de Retraite Payraudeau	28/10/2011
RATOUIT (PERRIN) Alice	Les Astiers	03/11/2011
HERMOUET Arsène	13 Rue de l'Aumônerie	03/11/2011
DEBORDE Roger	Maison de Retraite Payraudeau	08/11/2011

### Horaires d'ouverture

- Le lundi, mercredi et jeudi : 08 h 30 / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 30 • Mardi : 08 h 30 / 12 h 30 • vendredi : 08 h 30 / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 00 • Samedi : 10 h 00 / 12 h 00 •

### Mairie de La Chaize-le-Vicomte

4 rue des Noyers • 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE • Tel : 02 51 05 70 21 • fax : 02 51 05 76 81  
E-mail : mairie-la-chaize-le-vicomte@wanadoo.fr • Site internet : www.lachaizelevicomte.fr

### Directeur de publication :

Yannick DAVID - Mairie : 02 51 05 70 21 • Tirage : 1400 exemplaires • Imprimerie Boutet - Pôle d'activités de la Bretonnière - 85600 Boufféré - Tél : 02 51 94 01 04